



**Contribution du groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen au Conseil
Régional de Nouvelle-Aquitaine à l'enquête publique sur le projet
du centre d'engraissement de bovins du groupe T'RHEA à Peyrilhac
nommé « Terres de Chavaignac ».**

Le groupe écologiste se prononce défavorablement sur cette implantation, qui ne correspond à aucune des orientations globales de la politique régionale de Nouvelle-Aquitaine NeoTerra2, votée lors de la séance plénière du 13 novembre 2023.

Impact environnemental direct et ressource en eau

Les différents éléments soumis présentent de graves lacunes sur la façon dont sera pratiqué l'abreuvement d'un cheptel d'environ 2500 bêtes en stabulation (le reste, soit 600 têtes étant au pré), sans tenir compte des besoins supplémentaires en eau liés à l'exploitation courante hors abreuvement. Les calculs de besoins en eau ne correspondent donc pas aux normes de la profession : si les bœufs à l'engraissement ont un besoin en eau inférieur à celui des vaches allaitantes (150 l par fortes chaleurs), ils seraient tout de même d'environ 100 litres par jour et par bêtes aux moments de grandes sécheresses estivales.

Or, l'évolution du réchauffement climatique va allonger encore les durées de sécheresses que nous avons connues les années passées, rendant l'abreuvement critique. La consommation journalière pour l'abreuvement de 2 500 bêtes va donc représenter 250 m3 d'eau chaque jour, pendant plusieurs semaines.

La nature des sols limousins qui ne recèlent pas de nappes phréatiques pour stocker les pluies hivernales va faire uniquement porter la ponction en eau sur la retenue d'eau stockée (il n'est pas précisé dans quelle mesure et en quelle quantité le réseau public de Limoges-Métropole sera sollicité) : son remplissage n'est assuré que par les eaux pluviales récupérées des toits des hangars et l'évaporation va encore en diminuer la capacité.

Dans l'étude d'impact, aucune évaluation n'est faite sur l'assèchement prévisible des zones humides situées en aval du versant.

Enfin, la gestion des effluents et des fumiers n'est pas abordée de façon précise ni convaincante et les solutions envisagées (comme un hypothétique méthaniseur) ne reposent sur aucun projet déterminé ni sur un quelconque calendrier de mise en œuvre.

En l'état actuel du dossier la gestion de la ressource en eau (zones humides) et de préservation de l'environnement (pollutions en aval, traitement des déjections) ne correspond donc pas aux objectifs de Neo Terra qui réclame l'adaptation des pratiques et infrastructures hydrauliques aux disponibilités en eau.

Renouvellement générationnel et modèle agricole

Le projet de la SAS T'RHEA qui a absorbé déjà beaucoup d'exploitations et d'entreprises de la filière est de nature purement industriel et va aboutir à la création d'immenses conglomerats agricoles selon une logique qui ne va pas dans le sens de l'exploitation paysanne à taille humaine, modèle préconisé par NeoTerra 2, qui réclame de « faciliter la transmission des exploitations et le renouvellement générationnel ». Ce modèle va au contraire concourir à diminuer encore le nombre de paysans et empêcher l'installation de jeunes éleveurs.



De façon générale, parquer de nombreux animaux dans des bâtiments et les nourrir en grande partie avec des aliments non produits sur place (voire importés de loin comme le soja), ne correspond pas au modèle agricole promu par NeoTerra : production de gaz à effet de serre et atteinte à la biodiversité (pesticides liés à la production de maïs en agriculture intensive).

Enfin, ces modèles purement industriels et financiers en font des proies vulnérables pour les rachats par des fonds de spéculation étrangers. Ce projet empêche ainsi l'installation de nouvelles générations de paysans sur l'exploitation ; il est de plus dangereux pour notre souveraineté économique dans le domaine agricole.

Condition animale (ou bien-être animal)

Aucune garantie n'est apportée sur les dispositifs de régulation des températures sous les hangars ni sur les surfaces moyennes disponibles à chaque bête.

Pour toutes ces raisons environnementales et socio-économiques nous émettons un avis défavorable sur le projet et nous réclamons dans tous les cas une nouvelle étude d'impact plus précise.